

2. INFORMATIONS

La matière de l'examen correspond aux objectifs généraux et particuliers figurant dans le règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage et dans le programme d'enseignement du 12 septembre 1994.

Branches et matières d'examens	Travaux pratiques	
	2.1 Travaux de laboratoire	120 min travaux pratiques
	2.2 Assistance à la consultation	60 min travaux pratiques
	2.3 Radiologie	30 min travaux pratiques 30 min écrit 20 min oral
	Connaissances professionnelles	
	2.4 Laboratoire	60 min écrit
	2.5 Pathologie	90 min écrit
	2.6 Administration du cabinet méd.	120 min écrit
	2.7 Deuxième langue nationale	45 min écrit 15 min oral

Notes de branche Une note globale exprime le résultat de l'examen de fin d'apprentissage ;
Note globale elle se calcule d'après les notes de branches suivantes :

- Travaux pratiques (comptent double)
- Radiologie
- Connaissances professionnelles
- Enseignement des connaissances professionnelles¹ (note d'école)
- Culture générale.

La note globale correspond à la somme des notes de branche, divisée par 6 ; elle est arrondie à la 1^{ère} décimale.

¹La note de la branche « enseignement des connaissances professionnelles » correspond à la moyenne des notes semestrielles obtenues dans les branches d'enseignement suivantes :

- laboratoire
- radiologie
- anatomie/physiologie
- pathologie
- pharmacologie
- assistance à la consultation
- informatique/traitement de texte et communication, travaux administratifs
- deuxième langue nationale.

Réussite de l'examen L'examen est réussi lorsque ...

- la note globale n'est pas inférieure à 4.0.
- la note des branches "travaux pratiques" et "radiologie" n'est pas inférieure à 4.0.

2. INFORMATIONS – suite

Thèmes d'examen (généralités) Les thèmes sont fondés sur les objectifs généraux et particuliers de l'article 5 du règlement (voir aussi le guide méthodique type) et du programme d'enseignement.

La commission des examens de fin d'apprentissage d'assistante médicale (FMH, FSAAM) élabore les thèmes pour les examens écrits.

Elle rédige en outre des directives et instructions destinées aux expertes et experts aux examens pratiques, oraux et écrits. Le choix des thèmes est l'affaire des personnes désignées par la commission des examens.

Les candidates reçoivent l'épreuve au début de l'examen de chaque branche. Des explications leur sont données seulement si nécessaire.

INFORMATIONS SUR LA BRANCHE – Matière des travaux pratiques

2.1 Assistance à la consultation

- Situation téléphonique (par ex. morsure de chien - vaccin ?)
- Technique de travail (par ex. préparation d'une injection) sans patient
- Brève prise en charge d'un patient – cas simples - (par exemple mesure de la tension, injection, ablation de fils, pansement)
- Prise en charge plus complexe de patients – situations d'urgence (par exemple ECG, préparation d'une table stérile, brûlures, petite chirurgie).

Critères d'appréciation : relation avec le patient (observation, attitude envers le patient, information, respect du confort et de l'intimité) et technique de travail (planification et organisation du travail, choix et utilisation du matériel, application correcte et rationnelle des techniques, respect des règles d'hygiène et d'asepsie, désinfection et inscription des résultats/informations dans le dossier).

2.2 Laboratoire

- Comptage de cellules sanguines (Lc, Ec et Thc)
- Interprétation d'un frottis sanguin
- Status urinaire
- Chimie clinique (chimie sèche avec contrôle de qualité)
- Méthode au choix (test rapide, par ex. test de grossesse).

Critères d'appréciation : exactitude, précision, organisation du travail, ordre et propreté, protection de l'environnement.

2. INFORMATIONS - suite

INFORMATIONS SUR LA BRANCHE – Matière des travaux pratiques - suite

- 2.3**
Radiologie
Examen pratique
- Pour permettre une évaluation correcte, le matériel et la salle de radiologie doivent répondre aux exigences réglementaires.
- 4 clichés (d'après la liste des positions) tirés au sort, dont un du thorax de face (postéro-antérieur).
- Critères d'appréciation : accueil, comportement avec le patient, radioprotection, positionnement, qualité de l'image, évaluation de l'image.

INFORMATIONS SUR LA BRANCHE – Matière des examens oraux

- 2.3.1**
Radiologie
Examen oral
- Les questions portent sur : technique radiologique, appareil à RX, radiophysique, radiobiologie, dosimétrie, radioprotection, film, cassette, chambre noire.
- Examen de deux clichés.
- Critères d'appréciation : anatomie radiologique, objet/incidence du rayonnement, projection/positionnement, possibilité de correction, inscription, qualité de l'image.

INFORMATIONS SUR LA BRANCHE – Matière des examens écrits

- 2.3.2**
Radiologie
Examen écrit
- Les questions portent sur : technique radiologique et appareil à RX, radiophysique, radiobiologie, dosimétrie, radioprotection, films, cassettes et chambre noire.
- 2.4**
Laboratoire
- Les questions concernent la préparation et l'application de méthodes usuelles au laboratoire, les contrôles de qualité, les principes de sécurité, d'hygiène, d'élimination des déchets en rapport avec la protection de l'environnement, la connaissance des appareils, la chimie clinique, l'hématologie, la coagulation, les urines, les examens effectués dans un laboratoire extérieur, divers tests rapides, colorations, examens de selles, etc, le lien entre les résultats de laboratoire et certaines pathologies. *Attention : Il appartient au médecin de poser le diagnostic mais l'assistante médicale peut (doit) connaître la pathologie !*
- Les questions peuvent découler des objectifs détaillés des branches fondamentales de chimie, physique et calcul professionnel.

2. INFORMATIONS - suite

INFORMATIONS SUR LA BRANCHE – Matière des examens écrits - suite

2.5
Pathologie

Les questions portent sur les notions cliniques et physiopathologiques fondamentales des pathologies les plus fréquentes.
Les questions peuvent découler des objectifs détaillés des branches anatomie/physiologie et pharmacologie.

2.6
Administration du cabinet médical

L'examen consiste en deux parties :

1. Traitement de texte (transcription de la dictée d'une lettre médicale et rédaction d'un texte d'après quelques indications)
2. Questionnaire portant sur les assurances, la comptabilité, le trafic des paiements, l'informatique, la facturation et les autres moyens de communication dans un cabinet médical.

Critères d'appréciation des lettres : présentation, terminologie médicale, grammaire et orthographe, ponctuation, sauvegarde.
Les lettres sont exécutées à l'aide de l'ordinateur.

INFORMATIONS SUR LA BRANCHE – deuxième langue nationale

2.7.1
Deuxième langue nationale (allemand/italien) examen écrit

L'examen écrit consiste en deux parties :

1. Compréhension de texte
2. Grammaire.

Sont évalués : la grammaire, l'orthographe et la compréhension.

2.7.2
Deuxième langue nationale (allemand/italien) examen oral

L'examen oral porte sur des situations telles qu'elles se présentent au cabinet médical. L'examen oral consiste en une courte présentation personnelle, un jeu de rôle (tiré au sort) et une conversation guidée (tirée au sort).
Sont évalués : la compréhension des questions et les réponses données, la grammaire et la fluidité dans l'expression des candidates.